

MAIRIE DE VILLERS-ALLERAND
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



DU 15 DÉCEMBRE 2014

Le 8 décembre 2014, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 15 décembre 2014 à 20h30, en Conseil ordinaire.

L'an deux mil quatorze, le 15 décembre 2014 à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

☞ **Etaient présents** : Wily DUBOS, Maire, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier DE AMORIN, Hubert FOURNET, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Françoise PARANT, Bernard WEILER.

- ⋮ **Absente excusée** : Catherine CORDIER, ayant donné son pouvoir à Wily DUBOS
- ⋮ **Absente non excusée** : Dolorès SAGESTE

Estelle COURTEIX est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

⋮ **Délibérations** :

54/2014 : Fixation de la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal (recensement de la population du 15.01 au 14.02.2015)

⋮ **Questions Diverses** :

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, il est procédé à la signature du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 novembre 2014.

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une 2ème délibération modificative du budget, afin de transférer 600 € de l'article 61521 à l'article 6531.

DÉLIBÉRATIONS :

54/2014 : Fixation de la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal.

Le recensement de la population aura lieu dans notre commune du 15 janvier au 14 février 2015. Deux agents recenseurs ont été recrutés et seront encadrés par la coordonnatrice communale, Mme Annie-Claude BOUVIER. Renseignements pris, le Maire propose de fixer leur rémunération à 800 € nets. L'INSEE versant une subvention de 1500 €, il restera 300 € par personne à la charge de la commune.

Il est donc procédé au vote de la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ACCEPTÉ À LA MAJORITÉ.

55/2014 : Décision Budgétaire Modificative

Transfert de 600 € de l'article 61522 Entretien et Réparation de Bâtiments à l'article 6531 Indemnités, afin de régler la totalité des indemnités des élus du 4ème trimestre.

Il est donc procédé au vote de la décision budgétaire modificative.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ACCEPTÉ À LA MAJORITÉ

QUESTIONS DIVERSES :

• Subvention DETR :

Le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de la préfecture accordant à la commune une subvention demandée au titre de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014**, pour des travaux de réfection de la rue de la Petite Barbarie donnant accès au futur centre culturel : 47 530 €, au taux de 31,85 % sur une dépense subventionnable hors taxe de

149 216 €. L'opération doit faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, ce délai pouvant être prolongé d'un an. Les travaux doivent être achevés dans un délai de quatre ans à partir du commencement de l'opération, ce délai pouvant être prolongé de deux ans.

• Sécurisation Carrefour Centre du Village :

Sécurisation Carrefour Centre du Village :

Une subvention de 16 765 € a été accordée à la commune au titre des amendes de police sur un budget estimé à 80 000 euros (soit 64 000 à la charge de la commune). M. de Amorin rappelle que le point de départ du projet était de sécuriser ce carrefour pour les usagers piétons notamment par le biais d'un trottoir suffisamment large. La surélévation totale du carrefour qui a été une solution unanimement partagée, avait du sens dans le cadre d'une zone piétonne 20 km/h sans trottoir. Or le projet proposé est de surélever et de faire un trottoir quand même. La surélévation n'ayant dans ce cas de figure, qu'un intérêt de ralentissement de la circulation, M. de Amorin rappelle que le vrai risque vitesse porte surtout sur la descente de Rilly et qu'il y a certainement d'autres moyens moins onéreux pour traiter le point que la surélévation totale du carrefour (pose de ralentisseurs par exemple)

Une nouvelle étude sans surélévation dans cette optique va être demandée au bureau d'études GNAT Ingénierie.

• C.L.I.C :

Les services du Département ont présenté lors de la réunion de bureau de La Communauté de Communes l'organisation du service gérontologique du CG51. Suite à cette présentation, le bureau de la CCVCMR nous demande de nous prononcer sur le rattachement à un **Centre**

Local d'Information et de Coordination Gérontologique. Cette structure de proximité a pour vocation d'informer, d'orienter et de faciliter les démarches des personnes âgées et de leur entourage, des professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Actuellement, 10 C.L.I.C sont répartis sur la Marne. Il nous est proposé le C.L.I.C du Nord Rémois ou le C.L.I.C des Sources, géographiquement les moins éloignés. Après consultation des membres présents, les représentants à la CCVCMR (Le Maire et M. J-P Ccoquelet) proposeront le C.L.I.C du Nord Rémois, à Fresnes les Reims. Par ailleurs, il nous est précisé que cette compétence reste communale et qu'il sera demandé une participation de 1 € par habitant à la commune. Cette demande ne fait pas l'unanimité au sein du conseil qui considère cette participation au fonctionnement du CLIC comme une nouvelle taxe pour un service qui est théoriquement pris en charge par le Conseil Général.

• **Aménagement numérique :**

Une réunion d'information sur l'aménagement numérique par le SIEM a eu lieu à la CCVCMR. La compétence est celle de la communauté de communes et pas des communes. D'ici l'horizon 2020, 150 kms de fibre optique seront déployés sur la Marne pour un investissement de 7 M € HT pour notre seule communauté de communes. Actuellement, les réseaux de Villers-Allerand Montchenot bénéficient d'un très bon débit, grâce au relai installé à Rilly la Montagne. Affaire à suivre. La CCVCMR aura à prendre rapidement position sur le choix du type de réseau à installer.

• **Commission Fleurissement :**

M. de Amorin prend la parole et fait le compte-rendu de la visite de Madame Sandrine Husson chargée de relation publique ERDF

Le transformateur situé près du Château de la Rosière va être nettoyé et repeint. L'ERDF a par ailleurs fait remarquer que le « claustra » fleuri présent à cet endroit pouvait gêner et empêcher l'emploi d'engins pour l'intervention sur ce transformateur.

Des plantations ont été réalisées au Pré aux Chats. Un élagage doux des bouleaux sera effectué. Des claustras en bois avec des plantations autour du transformateur sont envisagées, pour un montant d'environ 1500 €, tout en laissant le devant du transformateur libre d'accès.

Madame Husson reviendra vers nous avec une proposition de participation financière et celle d'un accompagnement par une association.

• **Projet Fontaine place des déportés :**

M. de Amorin rappelle que ce projet a été totalement réalisé jusqu'à maintenant de manière bénévole avec des matériaux de récupération. Ce projet n'est toutefois pas terminé (bordure face à la fontaine qui nécessite un réhaussement du mur existant). M. de Amorin précise d'ailleurs que le dénivelé actuel dans son état détrempé n'est pas sécurisant. Plusieurs solutions sont à l'étude, notamment la pose de pierres ou un coffrage en béton teinté. M. de Amorin demande un accord de principe du conseil pour investir jusqu'à 2000 euros (section investissement) pour finaliser ce projet. Accord de principe du conseil et Mandat lui est donné de présenter des solutions et devis au prochain conseil.

• **Commission Fête et Manifestations, Jeunesse et Vie Associative :**

Mme Estelle Courteix prend la parole.

Le weekend Magic Christmas a remporté un vif succès, malgré un samedi très pluvieux. Nous remercions tous les participants (associations et bénévoles) à cette manifestation pour leur implication. Les chants des enfants le dimanche ont par ailleurs permis de mettre en avant le travail des élèves en T.A.P, avec leur intervenante. Nous rappelons que la location de la patinoire a été possible grâce notamment aux bénéfices réalisés par le Concert du 4 octobre 2014.

Le Conseil Municipal des Jeunes s'est fortement investi dans cette manifestation, autant par leur aide apportée sur la patinoire elle-même, qu'avec la tenue de leur stand. Pour faciliter la gestion de leurs finances, le C.M.J. va se rapprocher du Foyer des Jeunes. Il est également envisagé d'organiser des événements avec le Foyer des Jeunes.

Tous les membres du Conseil se réjouissent du succès populaire et de l'équilibre financier réalisé. Cependant, équilibre financier ou non de telles opérations d'animation culturelles sont indispensables pour la vie d'une commune et doivent être programmées. Mille mercis aux associations de le faire.

• **École de Musique :**

L'école de Musique souhaiterait la pose de rideaux ou de moquette dans les salles qu'elle utilise pour améliorer l'acoustique. Il est demandé à M. O. Ban de se renseigner sur le coût d'un tel aménagement, tout en respectant les règles sécuritaires (rideaux ignifugés).

• **Commission Urbanisme :**

Noue du Château de la Rosière :

Des travaux pour la réalisation d'une noue (grand fossé) vont être réalisés par la Ville de Reims, suite à l'accord donné en 2012 par le précédent Conseil Municipal. Les eaux collectées par cette noue rejoindront notre réseau d'eau pluviale, par la rue de Germaine et par la rue du Mont Joly. Le Maire va adresser un courrier à la Ville de Reims pour proposer que les sorties de noue soient canalisées par un tuyau pour éviter autant que possible les débordements lors d'orages violents.

De plus le chemin prolongeant la rue de Germaine dans la forêt devra être réaménagé pour tenter de casser la prise de vitesse de l'eau arrivant de la forêt avant de se jeter dans le regard près de la fontaine.

P.L.U : La commune a reçu trois devis qui seront étudiés par la commission Urbanisme dont la réunion est prévue le 12 janvier à 19 heures.

Ateliers Municipaux : il est demandé à la commission urbanisme d'étudier une solution de réaménagement des locaux existants place Henri Oller.

• **Parc Naturel Régional :**

Une réunion d'information a eu lieu ce jour à Rilly la Montagne sur l'organisation d'une manifestation participative de Théâtre avec la Compagnie du Diable à 4 Pattes, les 5 et 6 Juin 2015 à Rilly La Montagne. Ce projet vise à valoriser la mémoire de la Guerre 14-18. Mme F. Parant nous informe de la tenue d'une nouvelle réunion le mardi 13 Janvier 2015 à 18h30 à la Salle des Fêtes de Rilly La Montagne. Les amateurs sont attendus par la compagnie qui compte sur la participation des habitants de Villers-Allerand-Montchenot.

• **Bulletin:**

Le conseil précise à nouveau que le bulletin se fait avec les articles fournis et le comité de rédaction attend souvent, très souvent les articles. Merci donc de ne pas oublier vos rapports. Encore merci à tous ceux et celles bénévoles qui ont œuvré à la réussite du dernier bulletin.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance du Conseil Municipal est levée à 22 heures 45.

Hors réunion de Conseil :

- le vice-président de la société Plurial M. Courtaillier nous a exposé le cadre financier dans lequel se situait la construction des 13 logements envisagés rue du Voisin et pour lequel Plurial demande une garantie de prêt de la commune.
- M. Henry nous a informé qu'il arrêtera son activité de médecin à Chigny les Roses et que son cabinet sera fermé pour le mois de juin 2015.
Il souhaite que le Conseil Municipal accueille, avec un avis favorable, la demande de son confrère le Dr A. Lejeune afin que celui-ci puisse venir s'installer à Villers-Allerand-Montchenot, éventuellement, dans des locaux communaux.